

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



### RALLYE VHC



*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.*

#### PROGRAMME - HORAIRES

<b>Mardi 9 mai 2023</b>	<b>MINUIT</b>	Parution du Règlement & Ouverture des engagements	
<b>Lundi 10 juillet 2023</b>	<b>MINUIT</b>	Clôture des engagements	
<b>Vendredi 14 juillet 2023 18H00</b>		Publication de la liste des engagés & horaires convocations Vérifications administratives complémentaires sur le site : <a href="http://www.rallyemontagnenoire.com">www.rallyemontagnenoire.com</a>	<b>Palais des Congrès MAZAMET</b>
<b>Samedi 15 &amp; Dimanche 16 juillet 2023 De 8H00-12H00/ 14H00-18H00</b>		Mise à disposition du carnet d'itinéraire & Vérifications administratives préliminaires <b>RECONNAISSANCES SESSION 1</b>	<b>Palais des Congrès MAZAMET</b>
<b>Mercredi 19 &amp; jeudi 20 juillet 2023 : De 8H00-12H00 /14H00-18H00</b>		Mise à disposition du carnet d'itinéraire & Vérifications administratives préliminaires <b>RECONNAISSANCE SESSION 2</b>	<b>Palais des Congrès MAZAMET</b>
<b>Jeudi 20 juillet 2023</b>	<b>9H00-17H00</b>	Séance d'essais sur réservation	
<b>Jeudi 20 juillet 2023</b>	<b>17H00-21H00</b>	Vérifications administratives complémentaires et Techniques Distribution transpondeur (préparer caution 100€)	<b>Salle des Fêtes d'Arcachon Bout du Pont de l'Arn</b>
	<b>17H30-22H00</b>	Ouverture du Parc d'Assistance / Parc Fermé	<b>Jardin des promenades Avenue Charles Sabatié MAZAMET</b>
<b>Vendredi 21 juillet 2023</b>	<b>8H00-11H00</b>	Vérifications administratives complémentaires Et Techniques Distribution transpondeur (préparer caution 100€)	<b>Salle des Fêtes d'Arcachon Bout du Pont de l'Arn</b>
	<b>8H00</b>	Ouverture du parc d'Assistance / Parc Fermé	<b>Jardin des Promenades Avenue Charles Sabatié MAZAMET</b>
	<b>9H30</b>	1 <sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs / 2 <sup>ème</sup> Salle 1 <sup>er</sup> étage	<b>Palais des Congrès MAZAMET</b>
	<b>10H00</b>	Conférence de presse – Auditorium	<b>Palais des Congrès MAZAMET</b>
	<b>10H30</b>	Briefing Officiel / 1 <sup>ère</sup> Salle RDC	<b>Palais des Congrès MAZAMET</b>
	<b>12H30</b>	Publication de l'ordre & Heure de départ des voitures admises ( <b>également sur Sportity</b> )	<b>Palais des Congrès MAZAMET</b>
	<b>14H00</b>	Départ 1 <sup>er</sup> concurrent VHC du Parc Fermé	<b>Jardin des Promenades MAZAMET</b>
	<b>22H31</b>	Arrivée 1 <sup>er</sup> concurrent VHC au Parc Fermé	<b>Jardin des Promenades MAZAMET</b>

<b>Samedi 22 juillet 2023</b>	<b>7H00</b>	Publication des résultats partiels provisoires 1 <sup>ère</sup> étape	<b>INFOS TEMPS</b> <b>Jardin des Promenades</b> <b>MAZAMET</b> <b>Jardin des Promenades</b> <b>MAZAMET</b> <b>Jardin des Promenades</b> <b>MAZAMET</b>
	<b>8H00</b>	Ordre & Heure de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape Départ du 1 <sup>er</sup> concurrent VHC	
	<b>18H57</b>	2 <sup>ème</sup> étape <b><u>ARRIVEE FINALE DU 1<sup>er</sup> CONCURRENT VHC</u></b>	
	<b>19H30</b>	<b>Récupération des transpondeurs</b>	
	<b>20H30</b>	<b>Remise des prix</b> Vérifications finales MAZAMET	
			<b>GARAGE PEUGEOT</b> <b>MAZAMET</b>

Taux horaire de la main d'œuvre du Garage Peugeot MAZAMET: 60 € TTC

Publication du classement final provisoire du Rallye 30' après l'entrée en parc du dernier concurrent, au Jardin des Promenades de Mazamet **ainsi que sur la plateforme numérique SPORTITY (Mot de passe : RMN2023)**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Monts d'Autan organise du 20 au 22 juillet 2023, en qualité d'organisateur administratif, avec la collaboration de l'Écurie Montagne Noire, organisateur technique le :

### **9<sup>ème</sup> RALLYE MONTAGNE NOIRE VHC – TARN**

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées** le **12 avril 2023** sous le **numéro N28** et par la **FFSA** sous le permis d'organiser **numéro 333** en date du **28 avril 2023**.

### Comité d'Organisation

<b>Président</b>	BALLY Daniel	
<b>Secrétaire</b>	SCHOSMANN Adeline	
<b>Membres</b>	BENNE Patrick	GUIRAUD Brigitte
	BERFA Jordan	GUIRAUD Claude
	CASTAGNÉ Valentin	MARIGO Georges
	DIBOUZEYDE Christian	MARIGO Ludovic
	FERRAND Patrice	NEGRE Jérôme
	TERRAL Jean-Paul	TERRAL Isabelle
	VAISSIERE Claude	VINAS Maryse



**Secrétariat du Rallye** : 41 Rue Galibert Pons, Bureaux 37,38 & 39, Maison des Associations  
81200 MAZAMET

**Téléphone** : 05/63/61/67/66    **Mail** : [rallyemontagnenoire@wanadoo.fr](mailto:rallyemontagnenoire@wanadoo.fr)

**Permanence du Rallye** : Palais des Congrès, Rue Jean Assemat 81200 MAZAMET

### Organisateur technique

**Nom** : Écurie Montagne Noire

**Adresse** : 41 Rue Galibert Pons, Bureaux 37,38 & 39, Maison des Associations 81200 MAZAMET

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## Tableau d'affichage officiel

Tableau affichage numérique : [www.rallyemontagnenoire.fr](http://www.rallyemontagnenoire.fr)

Pendant le Rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l'équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile Sportity). Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur le site web [www.rallyemontagnenoire.fr](http://www.rallyemontagnenoire.fr). De plus, les documents officiels du rallye seront disponibles dans l'application Sportity (Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play) : Le mot de passe est : RMN2023

### 1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Observateur	M. LORRE Joseph	Licence n°10395
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. LAROULANDIE Michel	Licence n°8495
Commissaires Sportifs	M. DECARPENTRIE Max	Licence n°3433
	M. TEXIER Gérard	Licence n°18160
	Mme. MARTY Brigitte	Licence n°136694
	M. FOURNIER Gérard	Licence n°131394
Directeur de Course	M. BATTE Pascal	Licence n°28230
Directeurs de Course Adjoint/ VHC /Nouveau départ	Mme. LOOTVOET Marie-Line	Licence n°5938
Directeurs de Course Adj délégués aux ES 1-3-7-10-13	M. CIER Marc	Licence n°2942
+ Directeur séance d'essais		
Directeurs de Course Adj délégués aux ES 2-4-6-9-12	M. DIEBOLT Valérie	Licence n°12431
Directeurs de Course Adj délégués aux ES 5-8-11	M. BONNET NICOLE	Licence n°7422
Adjoint à la DC /Délégué ES 1-3-7-10-13	M. OTTAVI Marie	Licence n° 147131
Adjoint à la DC /Délégué ES 2-4-6-9-12	M. DAM VAN NHINH Damien	Licence n° 114336
Adjoint à la DC /Délégué ES 5-8-11	M. HAMONIC Thierry	Licence n° 31600
Directeur de course délégué véhicule tricolore	M. VERGNES Francis	Licence n°57541
Directeur de course délégué Parc fermé/regroupement	M. MIO BERTOLO J-Jacques	Licence n°1297
Directeur de course délégué véhicule balai	M. NOLLEVAL Claude	Licence n°179635
Directeur de course délégué aux parcs assistance	M. CABROL Marcel	Licence n°14590
Directeur de course délégué voiture autorité	M. MARTY Patrice	Licence n°9699
Commissaire Technique responsable Moderne	M. NATEWAJKO Christophe	Licence n°43054
Commissaire Technique responsable VHC	M. LARQUEY Serge	Licence n°8454
Commissaires Techniques adjoints	M. FARNIERE Alain	Licence n°64948
	M. SANGLA Bernard	Licence n°8230
	M. CERDAN Marcel	Licence n°19463
	M. FOURMENT André	Licence n°6222
	M. JOURNAUX Yvon	Licence n°19327
	Mme. CHABAUD Claudine	Licence n°156447
Secrétaire commissaires techniques	Mme. GRAUBY Christine	Licence n°163787
Médecin chef	M. EL RAAKAWI Mohamed	Licence n°149435

Chargés des relations avec les concurrents	Mme. PUYAU Véronique	Licence n°21585
	Mme. BERTRAND-PUECH Myriam	Licence n°113568
	M. JONQUIERES Jacques	Licence n°9859
	Mme. ROBILLARD Nadège	Licence n°6373
Juges de faits	M. SIRE Daniel & AZEMAR Patrick	Licence n°37975/17135
Speaker	M. MARIANI Anthony	Licence n°182243
Responsable des classements	M. MARIANI Anthony	Licence n°182243
Chargé des relations presse	M. RULLIERE Clément	Licence n°245679

Nota : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 9<sup>ème</sup> RALLYE MONTAGNE NOIRE VHC compte pour :

- La coupe de France des Rallyes VHC Coef 2
- Championnat de la Ligue Occitanie Pyrénées Coef 3
- Challenge des commissaires de la Ligue Occitanie Pyrénées
- Challenge rallye VHC de la ligue Occitanie Pyrénées

Le Rallye Montagne Noire est inscrit en PEA.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocations aux vérifications administratives et techniques seront sur le site [www.rallyemontagnenoire.com](http://www.rallyemontagnenoire.com)

**Vérifications administratives préliminaires**, Les équipages devront se présenter au Palais des Congrès :

- Samedi 15 juillet ou dimanche 16 juillet 2023
- Mercredi 19 juillet ou jeudi 20 juillet 2023

**Les concurrents devront OBLIGATOIREMENT présenter les originaux des documents suivants :**

- Permis de conduire pilote & copilote en cours de validité
- Licence pilote & copilote de l'année en cours
- Photocopie 1<sup>ère</sup> page du PTH ou PTHN

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 9<sup>ème</sup> Rallye Montagne Noire VHC 2023 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 10 juillet 2023 à minuit.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **440 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **780 € (x 2)**
- pour **une voiture** faisant partie de **l'ASA des Monts d'Autan** le montant de l'engagement sera de **300€**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande par mail parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues avant le jeudi 13 juillet 2023
- 50% pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications.

Passé ce délai, les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

De la photocopie de la licence 2023 des 2 membres d'équipage.

De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage.

#### Chèque à l'ordre :

ECURIE MONTAGNE NOIRE  
41 Rue Galibert Pons  
BP 243 – 81200 MAZAMET

**De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.**

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée pendant la durée du rallye, l'assistance extérieure est interdite sur tout le parcours sauf dans le parc d'assistance :

## MAZAMET – QUARTIER DE LA GARE du jeudi 20 juillet 17h00 au dimanche 23 juillet 12H00

L'accès au parc d'assistance de Mazamet sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le N° du concurrent sur le coin supérieur droit du pare-brise.

Les emplacements seront numérotés et pré-attribués.

### Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures, De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 x 5 minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

### 4.4P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le Rallye d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications administratives. **Une caution (par chèque) de 300 € est demandée** par le prestataire FFSA qui le rendra contre la restitution du matériel. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc....) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le Rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org).

Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le Rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du Rallye.

Tout constat de non-fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : L'organisateur demandera la remise en conformité immédiate.
- 2ème infraction : L'organisateur infligera une peine pécuniaire de 200 € et demandera la remise en conformité immédiate.
- 3ème infraction : Le collège des commissaires sportifs prononcera la disqualification du Rallye et introduira une demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

### 4.6P. CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du commissaire technique délégué ou du commissaire technique responsable. De plus l'organisateur pourra se servir des prises de vues pour leurs usages sur leur demande.

#### **4.7P. EXTINCTEURS**

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 et N°52 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armé à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

Avant le départ du Rallye : mise en conformité.

Pendant le Rallye :

- 1ère infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité.
- 2ème infraction : disqualification

### **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

#### **5.2P. PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

#### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 9<sup>ème</sup> Rallye Montagne Noire VHC TARN représente un parcours de 514.680 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 153.590 kms.

#### **Les épreuves spéciales sont :**

**ES 1/3** : PAS DU SANT 8.820 Kms

**ES 2/4** : NOAILHAC 8.500 Kms

**ES 5/8/11** : LE RIALET 14.500 Kms

**ES 6/9/12** : LACABAREDE 13.850 Kms

**ES 7/10/13** : ANGLES 11.300 Kms

**L'étape 1 est prise en compte pour le reclassement avant l'étape 2.**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 maximum** sur les 4 jours prévus.

**6.2.1P.** Les autocollants « reconnaissances » numérotés devront être fixés à l'extérieur en haut au milieu du pare-brise (et non à l'intérieur sur le pare soleil rabattable) et sur les vitres arrière latérales.

## **6.2.5P. DUREE**

### Planning des reconnaissances

Les reconnaissances auront lieu sur 4 jours.

Voir planning ci-dessous : jours autorisés :

Samedi 15, dimanche 16, mercredi 19 et jeudi 20 juillet 2023.

Horaires de reconnaissances :

- ES 1/3 : PAS DU SANT : de 8H00 à 12H00 et 14H00 à 18H00
- ES 2/4 : NOAILHAC : de 8H00 à 12H00 et 14H00 à 18H00
- ES 5/8/11 : LE RIALET : de 8H00 à 12H00 et 14H00 à 18H00
- ES 6/9/12 : LACABAREDE : de 8H00 à 12H00 et 14H00 à 18H00
- ES 7/10/13 : ANGLES : de 8H00 à 12H00 et 14H00 à 18H00

Toutes reconnaissances ou présences d'un concurrent, pilote et/ou copilote, en dehors des 4 jours de reconnaissances autorisés sera considéré comme fraude. A la remise du carnet d'itinéraire, les concurrents recevront une fiche de reconnaissance qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissance par ES. Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du code de la route. (Respect des limitations de vitesse et de la signalisation du Rallye)

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

Les concurrents VHC partiront avant les concurrents modernes.

### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **7.5.20P. SEANCE D'ESSAI**

Une séance d'essai sera organisée le jeudi 20 juillet 2023 (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de 9H00 à 17H00.

Les frais de participation sont fixés à 50,00€ par voiture. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT sur les communes traversées par le Rallye.

Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications des documents et d'avoir récupéré, pour apposition, les « numéros d'identification ». Nombre maxi de concurrents : 40.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

*Conforme au règlement standard FFSA.*

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2023 et aux règles spécifiques des rallyes VHC 2023.

A l'issue de chaque Rallye sera établi :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général pour le groupe Rallye Classic de Compétition (1977-1981)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

## ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA de la coupe de France des rallyes VHC 2023.

### **10.1P. REMISE DES PRIX**

Conforme aux règles spécifiques VHC 2023.

### **Des lots récompenseront les concurrents.**

La remise des prix aura lieu le Samedi 22 juillet 2023 à partir de 18H45 sur le podium d'arrivée du rallye au Jardin des Promenades de MAZAMET.